

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 AVRIL 2022

Présents : JOLY Bernard, PERNOT Martine, BERTHAUD Lilian, VOISE Damien, MAGDELAINE/BOISSON Florence, TRECOURT-SAMSON Isabelle, PERRODIN Hervé, PELLETIER Béatrice, CARE-BUISSON Suzanne, COURVOISIER Sébastien

Excusé : ROY Anthony qui donne pouvoir à PERRODIN Hervé, PUYFAGES Mickael et ADINS Baptiste

Secrétaire de séance : Martine PERNOT

Ouverture séance : 20H 30

✓ Approbation compte-rendu du 22 mars 2022

• Demande de subvention Dotation Jura (rajoutée à l'ordre du jour)

Considérant la nécessité de rénover le kiosque de Sellières, monument du patrimoine de la commune
Vu le devis de l'entreprise DUCHEMIN d'un montant de 6 490€ HT et celui de l'entreprise LHOMME d'un montant de 7 995€ HT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- adopte l'opération concernant la rénovation du kiosque
- approuve le plan de financement prévisionnel
- s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- autorise M. Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération

Postes de dépenses (par nature)	Montant HT
Réfection maçonnerie kiosque	7 995€
Réfection gardes corps et rampes du kiosque	6 490€
TOTAL HT	14 485 €

Plan de financement prévisionnel

Financeurs	Sollicité ou acquis	Montant HT	Taux
Etat (DETR-DSIL-FNADT)	Sollicité	4 345.50€	30%
Conseil départemental	Sollicité	3621.25€	25%
Sous-total		7 966.75 €	
Autofinancement		6 518.25€	45%
Coût HT PREVISIONNEL		14 485 €	

Une demande de réactualisation des devis va être faite auprès des entreprises.

Convention occupation du domaine public

Dossier présenté par M. le Maire,

M. Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les problèmes liés à l'encaissement des régies des camions pizzas et des emplacements sur le marché, Place de la Fidélité.

M. Le Maire propose qu'un titre trimestriel soit directement envoyé à chaque occupant du domaine public.

A ce titre, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer une convention de mise à disposition avec chaque occupant du domaine public

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- Donne pouvoir à M. Le Maire pour signature de la convention
- Autorise M. Le Maire à titrer trimestriellement les redevances d'occupation du domaine public

Devis Ingénierie du Jura

Dossier présenté par M. le Maire,

M. Le Maire informe les membres du Conseil Municipal du transfert de l'assistance technique en assainissement au sein de l'agence départementale d'ingénierie « Territoires ingénierie Jura ».

M. Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de signer le devis de Territoire Ingénierie Jura d'un montant de 450€ TTC pour l'année 2022, qui correspond à un appui technique pour l'exploitation et le bon fonctionnement des ouvrages d'assainissement de la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- Autorise M. Le Maire à signer le devis de Territoire Ingénierie Jura d'un montant de 450€ TTC pour l'année 2022
- Autorise M. Le Maire à mandater la facture correspondante

Demande de pièce supplémentaire

Les assistantes maternelles de l'association Hakuna Mam ont fait parvenir courrier pour demander à occuper une pièce supplémentaire dans le bâtiment communal rue des Remparts. Elles souhaitent agrandir la superficie pour une meilleure qualité d'accueil. Une nouvelle chambre pourrait être créée pour accueillir de nouveaux enfants.

Elles souhaitent bénéficier de cette pièce sans supplément de loyer. Elles proposent en contrepartie de prendre en charge les travaux nécessaires en se mettant en relation avec la protection maternelle.

La délibération est reportée. Les membres de la commission bâtiment souhaitent rencontrer les assistantes maternelles avant de prendre une décision.

Devis pour changer 2 portes du bâtiment de la Mairie

Dossier présenté par M. le Maire,

M. Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la nécessité de changer la porte d'entrée du 1^{er} étage de la mairie ainsi que la porte de l'issue de secours.

M. Le Maire présente le devis de l'entreprise JC MENUISERIE d'un montant de 10 600€ HT pour effectuer ces changements de portes ainsi que le devis de l'entreprise JURATHERMI d'un montant de 10 768.65€ HT pour les mêmes travaux.

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- Retient l'entreprise JC MENUISERIE pour effectuer le changement des deux portes
- Autorise M. le Maire à signer le devis de l'entreprise JC MENUISERIE d'un montant de 10 600 € HT.
- Autorise M. Le Maire à mandater la facture correspondante au devis.

Devis pour changer des portes et des fenêtres rue des Remparts

Dossier présenté par M. le Maire,

M. Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la nécessité de changer les fenêtres et les volets du bâtiment communal rue des Remparts,

Vu les devis de l'entreprise JURATHERMI d'un montant total de 20 220.24 € HT pour effectuer les changements des fenêtres et des portes,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- Autorise M le Maire à signer les devis de l'entreprise JURATHERMI d'un montant total de 20 220.24 € HT pour effectuer les changements des fenêtres et des portes
- Autorise M. Le Maire à mandater la facture correspondante aux devis.

Conseil des enfants

À la suite de la visite des enfants de la classe de CE2-CM1 de l'école de Sellières, ceux-ci ont demandé si le conseil municipal souhaitait créer un conseil d'enfants sous la tutelle du Conseil Municipal.

Celui-ci serait effectif pour la rentrée 2022-2023. Une enveloppe serait allouée au conseil d'enfants.

TRECOURT Isabelle, PELLETIER Béatrice, PERRODIN Hervé et PERNOT Martine souhaitent participer à ce projet.

Pas de délibération prise à ce sujet.

Contribution 2021 des communes au budget du SDIS

Vu l'article L1424-35 du CGCT organisant le transfert des contributions au budget du service départemental d'incendie et de secours des communes membres d'un EPCI à cet établissement ;

Vu l'article L.5211-17 du CGCT prévoyant les conditions de ce transfert ;

Vu la demande présentée par M le Président du SDIS en date du 3 août 2020 ;

Vu la délibération n°2020-090 du conseil communautaire en date du 8 octobre 2020 décidant de transférer la contribution au budget du service départemental d'incendie et de secours des communes membres de la CCBHS à la CCBHS ;

Considérant le projet de convention de participation à la contribution du SDIS;

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- VALIDE le projet de convention de participation à la contribution du SDIS 2021
- PREND NOTE que le montant de la contribution est celui que la commune a pu régler jusqu'au 31 décembre 2020 au titre de la contribution au SDIS tel qu'il figure dans le tableau récapitulatif joint à la convention
- PREND NOTE que la contribution sera versée en une seule fois, en 2022, à la CCBHS et ce, à compter de la date d'acquisition du caractère exécutoire de la présente convention
- PREND NOTE que la présente convention est applicable pour une année et ne concerne que la contribution au budget du SDIS de l'année 2021

Pour rappel, la contribution pour la commune de Sellières est de 19 993€.

Délibération devis SOLIHA

M. le Maire présente le dossier,

La Commune de SELLIERES vient d'acquérir (2021) un tènement immobilier situé au cœur du bourg ancien, au numéro 11 de la Grande Rue.

SOLIHA propose de réaliser une étude de faisabilité technique et financière permettant de définir un programme d'investissement cohérent avec des besoins et les capacités financières de la Commune.

Vu le devis de SOLIHA d'un montant de 6 050€ HT pour réaliser cette mission,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré avec 10 voix pour et une abstention (M. JOLY) :

autorise M. Le Maire à signer le devis de SOLIHA d'un montant de 6 050€ HT

autorise M. Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération

Etude de l'abattoir

M. Le Maire présente le devis de l'entreprise BEVRD pour effectuer une étude sur l'ancien abattoir de la commune. L'entreprise BEVRD propose la création d'un plan et de l'avant-projet pour un montant de 2 400€ HT.

La majorité des conseillers ne connaissant pas le bâtiment ne souhaitent pas délibérer et reporte la décision. Une visite de celui-ci est programmée le 22 avril.

• Informations Diverses :

- **Droit de préemption :** Parcelle ZO 214 : 1 Imp. Des Vergers : Le Conseil ne préempte pas
Parcelle AH 212 : 41 rue des Deux Ponts : Le Conseil ne préempte pas
Parcelle AH 381 : 3 rue des Deux Ponts : Le Conseil ne préempte pas
Parcelle AH 385 et AH 386 : 2 Grande Rue et 2 rue des Deux Ponts : Le Conseil ne préempte pas
Parcelle AH 467 et AH 490 : 3 place de la Vieille Eglise : Le Conseil ne préempte pas
 - **Subvention pour les travaux rue Jean Rostand :** Une subvention de 2500€ au titre de la DST et une de 5370.58€ au titre des amendes de police ont été octroyées à la commune pour la phase 2 des travaux Rue Jean Rostand.
 - **SICTOM :** Le SICTOM propose à la commune de mettre en place une commande groupée de composteurs. Celle-ci se déroulera du 2 mai 2022 au 17 mai 2022. Merci de venir vous inscrire en Mairie. Ils sont vendus au prix de 15€. Les composteurs sont en plastique recyclé et de fabrication locale : Nurieux-Volognat.
 - **Journée citoyenne :** Elle aura lieu le 7 mai : rendez-vous à 8h en mairie. Il est prévu le nettoyage des vanes ainsi que le nettoyage de l'espace des jeux stade Berthet.
 - **Salle multi-activités :** Une réunion a eu lieu avec le SIDEC, l'architecte et l'expert mandaté par la commune. Les entreprises se sont engagées à :
 - Refaire le caniveau
 - Remettre le parquet à niveau
 - Condamner le caniveau devant les portes
 - Installer un tapis de sol
- En ce qui concerne la sonorisation, l'assurance du cabinet d'architecte devrait prendre en charge la modification.
- **Fibre :** L'installation est prévue au 2^{ème} semestre 2023.
 - **Emploi civique :** La création d'un emploi civique est à l'étude.
 - **Date du prochain conseil :** 17 mai à 20h30

Levée séance 23h25

Le Maire, Bernard JOLY

